

Motion présentée par les personnels d'enseignement et d'Education du collège de Chabris

L'ensemble de l'équipe éducative du collège de Chabris a pris connaissance de la dotation horaire globale attribuée par l'Inspection Académique de l'Indre pour l'année scolaire 2011-2012 et a participé à la répartition des moyens par discipline qui en découle lors de plusieurs réunions à l'instigation de Monsieur Nacu, Principal du Collège de Chabris.

Nous déplorons que le nombre d'heures-postes soit à nouveau en forte baisse, 37 heures postes en moins pour 0.4 HSA en plus, alors que les prévisions d'effectifs font apparaître une baisse de seulement 15 élèves (par rapport à la dotation de janvier 2010).

A la rentrée 2010 nous avions 282,25 HP et 21,25 HSA pour 220 élèves par suite d'une baisse d'effectif par rapport aux prévisions et cette année l'administration nous octroie 251 HP et 25,7 HSA pour 221 élèves prévus !

Enfin le H/E proposé sera inférieur à la moyenne départementale alors que la population scolaire du collège de Chabris compte un des pourcentages les plus importants de catégories socio-professionnelles défavorisées.

L'insuffisance de la dotation aura pour effet immédiat l'impossibilité d'offrir aux élèves les horaires hebdomadaires obligatoires prévus par les grilles horaires publiées au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (IDD, ½ heure libre au niveau 5^{ème} et 4^{ème}).

La pratique de l'oral, en langues vivantes, ne pourra pas être mise en pratique de manière suffisamment régulière ni dans des conditions acceptables, du fait de cette DHG : des groupes surchargés en Anglais, en classes de 3^{ème} et de 4^{ème}, rendront difficile l'application de la réforme du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues qui prévoit la validation du niveau de compétences A2 au Diplôme National du Brevet et l'évaluation en contrôle continu des compétences orales tout au long de la scolarité au collège.

Cette DHG ne permettra pas de constituer des dédoublements ou groupes réduits en SVT, Sciences Physiques, Technologie (26 élèves et plus en 4^{ème} et 3^{ème}), condition impérative pour développer de façon sérieuse les phases d'approche expérimentale, et ce alors que l'on nous demande de solliciter de plus en plus les élèves pour les diriger vers les filières scientifiques en utilisant des méthodes de travail axées sur la découverte par l'expérimentation!

Elle ne permettra pas de proposer aux élèves de 5^{ème} l'option latin, ni aux élèves de 4^{ème} l'option Anglais Euro.

D'autre part les difficultés liées à la configuration de nos locaux, la gestion d'effectifs importants en natation seront obligatoirement source de difficultés d'organisation et de problèmes de sécurité et de responsabilité.

L'application de cette DHG et donc la répartition entre HP et HSA conduira à une grave détérioration tant de la qualité des enseignements dispensés que des conditions de travail des enseignants. En effet, on impose à certains enseignants des compléments de service dans d'autres établissements, tandis qu'on impose à leurs collègues de la même discipline d'effectuer des heures supplémentaires au sein de l'établissement. Cette DHG entraîne également la disparition de tout ou partie de postes d'enseignants.

Le nombre élevé des H.S.A. conduira à alourdir encore davantage la charge de travail des professeurs bien au-delà de l'heure supplémentaire qui peut leur être régulièrement imposée.

L'équipe éducative rappelle que lors de précédents C.A., les difficultés liées entre autres au manque de moyens d'enseignement ont été largement évoquées mais n'ont donc pas été entendues.

Dans de telles conditions, l'équipe éducative du collège de Chabris se sent démunie pour mettre en œuvre le projet d'établissement qui découlera de cette DHG et exprime ses plus grandes réserves quant à l'élaboration, l'application et l'évaluation de ce projet.

Les personnels d'enseignement et d'Education du collège de Chabris demandent au Conseil d'administration du Collège de Chabris d'émettre un vote sur cette motion.

Déclaration relative au vote de la répartition de la DHG présentée par les personnels d'enseignement et d'Education du collège de Chabris

Nous devons voter sur la seule répartition alors qu'il est impossible de dissocier dotation et répartition. La proposition de répartition qui est faite est la conséquence d'une dotation suite à des choix nationaux que nous désapprouvons totalement.

Tout en appréciant la volonté de dialogue de Monsieur le Principal, nous savons également que l'administration se prévaut toujours des votes positifs ou abstentionnistes des C.A., considérant qu'ils ont soit valeur d'approbation soit valeur de non-opposition.

Une seule solution s'offre à nous pour exprimer avec force notre opposition aux conditions dans lesquelles se prépare la rentrée prochaine : **un vote négatif**, même si ce vote négatif ne fera que repousser l'échéance de l'application de cette DHG et de la répartition qui en découle, application qui nous sera alors imposée mais que nous n'aurons pas choisie.

L'ensemble de l'équipe éducative du collège de Chabris a donc décidé de voter contre cette répartition d'une DHG insuffisante octroyée par notre administration, DHG qui ne permet pas d'assurer un service public de qualité pour tous les élèves quel que soit leur niveau scolaire et socio-économique.

La richesse de notre pays passe par une formation de qualité offerte à tous nos enfants.